

**N°40 - 28 septembre 2022**

**Campagne d'automne de Broyage  
du 14 au 18 novembre 2022**



L'AFUL organise annuellement et sans frais pour les résidents deux campagnes de broyage de branchages, au printemps et à l'automne ; étant stipulé qu'en dehors de ces dates, et à l'exception de conditions météorologiques signalées, aucun autre passage ne sera effectué.

Ce service de broyage, est conditionné au strict respect par les résidents des conditions suivantes : **Dépôt limite des branchages le dimanche 13 novembre avant 21h.**

Dimensions des branchages acceptés :

1. Diamètre n'excédant pas 8 cm ;
2. Longueur supérieure à 50 cm ; **Volume de branchages limité :**

**1. Disposition des branchages sur UNE rangée de 3 mètres linéaires maximum**

**2. Sur UNE hauteur de 1,50 mètre maximum.**

Branchages disposés :

1. Exclusivement sur le terrain du lot concerné, l'utilisation des parties communes comme étant proscrite ;
2. De manière ordonnée pour faciliter la saisie ;
3. En veillant à ne pas mélanger les espèces et notamment les "épineux" des "non-épineux" ;
4. En veillant à ce que l'extrémité des branchages ne comporte pas de "fourches" ;
5. Dans le même sens, côté coupé vers la route, en veillant à ne pas empiéter sur le trottoir et/ou la chaussée ;
6. Sans être attachés ;

Etant précisé que :

- Les tiges vivaces (tiges hautes, asters, marguerites, etc...) ne sont pas acceptées
- Les mottes de terre ou les racines des arbustes doivent être coupées ;
- Les résidus d'élagage ne doivent pas être déposés sur les branchages mais évacués dans des sacs plastiques ;

- Aucun véhicule ne doit stationner sur les places ou devant les branchages afin de faciliter le passage du camion et le travail de broyage durant la période concernée.
- Mètre linéaire 3m sur 1m50.

**Il est précisé que ce service est susceptible d'évoluer, notamment quant à son organisation ainsi que sur une éventuelle participation financière des résidents.**



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur AFUL DU PARC DE LESIGNY.

[Se désinscrire](#)



© 2019 AFUL DU PARC DE LESIGNY